

## ATTESTATION DE NON UTILISATION D'UN Puits OU FORAGE POUR LA CONSOMMATION HUMAINE

(Document à remplir en cas d'existence d'un puits ou forage situé à moins de 35 m de la filière  
d'assainissement non collectif projetée et à joindre à la déclaration).

Demande présentée par : ..... TOUTEAU Annie .....

Adresse : ..... 35, Rue de Luçon 85400 LES MAGNILS REIGNERS .....  
.....  
.....

**Objet** : Contrôle de conception de l'assainissement non collectif (CCI)

Attestation de non adduction en eau de puits ou forage pour l'habitation

Je soussigné(e) ..... TOUTEAU Annie ....., propriétaire du puits  
(ou forage) situé : ..... 35, Rue de Luçon ..... Commune : ..... LES MAGNILS REIGNERS  
Sur la parcelle cadastrée : ..... 000 ZP 58 ....., certifie que ce captage n'est, ou ne sera  
plus, utilisé à des fins de consommation humaine\*.

Je m'engage donc à ne pas consommer ni à offrir cette eau sous quelque forme que ce soit. **J'atteste également avoir pris connaissance que l'existence de ce puits ou forage doit être déclarée en mairie conformément à la réglementation.**

La filière d'assainissement non collectif devra suivre les réglementations et normes en vigueur (Arrêté du 7 septembre 2009 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012, norme NF DTU 64.1 d'août 2013).

**L'installation sera contrôlée par l'organisme compétent en matière d'assainissement non collectif (SPANC SUD VENDEE LITTORAL).**

Fait en 3 exemplaires (un pour le demandeur, un pour le propriétaire, un pour le SPANC).

A : ..... Le : .....

Signature du propriétaire du puits\*

Signature du demandeur\*\*

\* Si un système d'assainissement est implanté à moins de 35 mètres d'un captage utilisé pour la consommation humaine, il est impératif et obligatoire d'abandonner cette ressource au profit de la distribution publique. Par consommation humaine est désigné un raccordement de l'eau du puits à l'habitation au niveau des éviers, lavabos, douches, lave-vaisselle, lave-linge, WC...). N'est pas considéré comme de la consommation humaine l'utilisation pour de l'arrosage ou autres.

\*\* Si le demandeur est le propriétaire du puits, signer aux deux endroits